

LISTE D'ALERTE des oiseaux
de Haute-Savoie

OISEAUX MENACÉS ET À SURVEILLER EN HAUTE-SAVOIE



Dix ans après une première évaluation de l'état de conservation et de la connaissance des populations d'oiseaux nicheurs, la LPO74 a compilé plus d'1,5 millions d'observations collectées en ligne, ayant pour effet d'améliorer de façon significative cette connaissance relative aux espèces nicheuses et permettant une mise à jour des priorités d'actions pour l'avifaune nicheuse haut-savoiarde.

Le présent document synthétise :

- l'état des populations des espèces d'oiseaux nicheurs de Haute-Savoie : estimations et statut de conservation,
- les responsabilités locales pour la conservation des espèces en intégrant des échelles de perception plus larges (Rhône-Alpes, France) = Priorités de conservation (PC₇₄),
- les lacunes des connaissances et les actions nécessaires pour les combler,
- les besoins en termes de suivis pour prévenir les risques de disparition d'espèces,
- des éléments de réflexion pour la mise en œuvre de programmes de conservation en Haute-Savoie.

Conservation, études et suivis

Espèces prioritaires

Goéland cendré (*Larus canus*)

PC₇₄ : 1
Statut 74 : CR
Statut Rhône-Alpes : EN
Statut France : VU
Population 74 : 1 à 3 couples

Situation

Le Goéland cendré niche uniquement dans la Réserve Naturelle du Delta de la Dranse sur la commune de Publier. Il s'agit d'un des sites de nidification les plus méridionaux de l'espèce. Seuls 1 à 3 couples nichent de façon incertaine. La dernière donnée attestant de la présence de jeunes au nid remonte à 2002.

Menaces

La compétition et la prédation exercées par le Goéland leucophée constituent une menace directe pour la reproduction du Goéland cendré. D'autre part, les crues annuelles de la Dranse menacent régulièrement ses nichées par inondation.



Bruand proyer (*Emberiza calandra*)

PC74 : 1
Statut 74 : CR
Statut Rhône-Alpes : EN
Statut France : NT
Population 74 : 0 à 3 couples

Situation

Les rares tentatives de nidification du Bruant proyer (entre 0 et 3 couples selon les années) ont habituellement lieu dans des habitats ne constituant pas un optimum pour l'espèce. Son apparition en période de reproduction en Haute-Savoie semble étroitement liée à la dynamique des populations extra-départementales.

Menaces

Le Bruant proyer est menacé par l'intensification des pratiques agricoles, notamment par les fauches de plus en plus précoces et fréquentes, l'usage de produits phytosanitaires réduisant la diversité floristique ainsi que la biomasse d'insectes et l'éradication des haies, buissons, arbres et de toute végétation non productive (plantes rudérales et indésirables des zones agricoles).



© J. Bisetti

Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*)

PC74 : 1
Statut 74 : EN
Statut Rhône-Alpes : EN
Statut France : VU
Population 74 : 1 à 3 couples



© J. Bisetti

Situation

Avec 1 à 3 couples, la Rousserolle turdoïde est un nicheur très rare du département. Les chanteurs sont toujours contactés dans les roselières résiduelles des lacs, des étangs de l'Arve et dans quelques zones humides gérées. Elle occupe ou disparaît d'un site sans explication.

Menaces

La surface d'habitat de reproduction a diminué avec la réduction des surfaces de roselières dans l'ensemble des zones humides, à la faveur de l'aménagement des berges et des activités touristiques sur le lac d'Annecy et le Léman. L'abondance locale du Rat surmulot et du Sanglier dans les roselières, ainsi qu'une baisse de la qualité des zones d'hivernage mettent à mal les effectifs nicheurs.

Milan royal (*Milvus milvus*)

PC74 : 1
Statut 74 : VU
Statut Rhône-Alpes : CR
Statut France : VU
Directive « Oiseaux » : Annexe I
Population 74 : 10 à 20 couples

Situation

Après des décennies d'absence et grâce à la forte dynamique des populations suisses, le Milan royal a amorcé son retour à partir de 2008. La population nicheuse de Haute-Savoie poursuit actuellement sa croissance et se trouve, en 2015, dans une fourchette de 17 à 20 territoires occupés pour un minimum de 10 couples nicheurs.

Menaces

Grand consommateur de campagnols, le Milan royal est vulnérable à l'utilisation des anticoagulants, comme la bromadiolone, utilisés pour la lutte contre les micromammifères ravageurs des cultures et prairies.



© R. Diez



© A. Martinot

Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

PC74 : 1
Statut 74 : EN
Statut Rhône-Alpes : CR
Statut France : NT
Directive « Oiseaux » : Annexe I
Population 74 : 4 à 12 couples

Situation

La population de Haute-Savoie est estimée à une fourchette entre 4 et 12 couples localisés essentiellement sur les gravières de la vallée de l'Arve. Les variations interannuelles sont fortes et ne semblent pas corrélées avec le succès de reproduction, si bien que 2 mauvaises années comme 2012 et 2013 (4 couples, 2 à 3 jeunes) peuvent succéder à une excellente année comme 2011 (12 couples, 22 jeunes).

Menaces

L'espèce connaît une forte mortalité en migration comme sur ses quartiers d'hivernage du fait de la dégradation des zones humides africaines ainsi que des sécheresses notamment dans le nord du Sahel. Le maintien de zones humides favorables à la reproduction sous nos latitudes est la seule chose à faire pour favoriser l'espèce.

Huppe fasciée

(*Upupa epops*)

PC74 : 1

Statut 74 : CR

Statut Rhône-Alpes : EN

Statut France : LC

Population 74 : 0 à 2 couples

Situation

La population départementale n'excède guère 2 couples. Ces dix dernières années, les indices de reproduction probable ont été peu nombreux et concentrés dans l'avant pays (Albanais, Genevois). En Suisse voisine, 8 à 18 territoires de nidification sont occupés annuellement sur le canton de Genève, et ce, grâce aux actions notables du Groupe Ornithologique du Bassin Genevois.

Menaces

L'espèce souffre de la détérioration de son habitat, due à l'urbanisation, et surtout de la modernisation des pratiques agricoles : arrachage des haies, élimination des arbres morts, usage immodéré des pesticides décimant les populations de gros insectes.



© J. Bisetti

Gypaète barbu

(*Gypaetus barbatus*)

PC74 : 2

Statut 74 : EN

Statut Rhône-Alpes : NA

Statut France : EN

Directive « Oiseaux » : Annexe I

Population 74 : 3 à 5 couples



© F. Bazinet

Situation

La Haute-Savoie compte aujourd'hui 3 couples nicheurs certains et 1 couple en cours d'installation. Un 5ème territoire est en cours de formation entre Savoie et Haute-Savoie. Les couples sont aujourd'hui bien implantés et ont un succès de reproduction satisfaisant. Enfin, les nouveaux territoires occupés ou suspectés depuis 3 ans montrent la dynamique positive de l'espèce en Haute-Savoie.

Menaces

Dans les Alpes françaises, les causes de mortalité principales sont les collisions contre les câbles aériens, le tir et le saturnisme. Les premiers dérangements menaçant la reproduction des couples sont provoqués par la pratique d'activités sportives près des nids, par la fréquentation touristique, les survols d'hélicoptère et la photographie. Enfin, l'empoisonnement volontaire des carcasses en vue de la destruction des rapaces (vautours en estive), représente une nouvelle menace dans les Alpes.

NB : Le Gypaète barbu est en PC 2 du fait d'un statut « Non applicable » sur la Liste Rouge Rhône-Alpes

Alouette lulu (*Lullula arborea*)

Situation

Estimée entre 5 et 15 couples en 2007, la population a fortement régressé et ne serait plus que de 0 à 2 couples. Depuis 2008-2009, seuls des chanteurs isolés sont contactés ponctuellement çà et là, surtout dans l'avant pays. L'espèce semble avoir disparu des alpages du massif du Salève.

Menaces

Dans les Alpes du nord, la principale menace vient des changements de pratiques agricoles en plaine comme en moyenne montagne. Entre déprise des coteaux secs et les moins mécanisables et intensification des pratiques sur les parcelles les plus facilement exploitables, les paysages recherchés par l'espèce disparaissent progressivement.

PC74 : 2
Statut 74 : CR
Statut Rhône-Alpes : VU
Statut France : LC
Directive « Oiseaux » : Annexe I
Population 74 : 0 à 2 couples



© R. Bussière

Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)

PC74 : 2
Statut 74 : CR
Statut Rhône-Alpes : VU
Statut France : LC
Directive « Oiseaux » : Annexe I
Population 74 : 1 à 5 couples



Situation

Le Bihoreau gris est très localisé sur le département, la reproduction étant avérée sur les seuls sites des étangs de Beaumont-Crosagny et des Iles d'Étrembières.

Observé très régulièrement sur les étangs de la vallée de l'Arve (espace Bornes - Pont de Bellecombe), la discrétion de l'espèce, les faibles effectifs présents et l'importante surface de boisement n'ont jamais permis de mettre en évidence sa nidification.

Menaces

Le Bihoreau gris souffre de la disparition et de la dégradation de ses sites de reproduction ainsi que de ses sites d'hivernage. En Haute-Savoie, les milieux favorables sont fortement utilisés par un nombre croissant d'activités et d'usagers.

© A. Martinot

Effraie des clochers

(*Tyto alba*)

PC74 : 2
Statut 74 : CR
Statut Rhône-Alpes : VU
Statut France : LC
Population 74 : 30 à 50 couples

Situation

Autrefois commune, l'Effraie semble avoir fortement diminué durant ces dix dernières années pour atteindre en 2015 une population de 30 à 50 couples. L'espèce se concentre dans les zones de basse altitude, les plus sujettes à l'urbanisation. Les résultats du programme de pose de nichoirs, initié depuis peu par les bénévoles de la LPO Haute-Savoie dans l'Albanais, sont encourageants.

Menaces

La forte diminution des sites de nidification par l'urbanisation, la rénovation des bâtiments anciens et l'installation de grillages sur les clochers d'églises constituent les menaces les plus importantes. De plus, l'utilisation de pesticides et de rodenticides dans l'agriculture affecte la réussite de reproduction par la diminution des proies.



© A. Maire

Fuligule milouin

(*Aythya ferina*)

PC74 : 2
Statut 74 : CR
Statut Rhône-Alpes : EN
Statut France : LC
Directive « Oiseaux » : Annexe II
Population 74 : 1 à 2 couples



Situation

Un à deux couples seulement se reproduisent chaque année, depuis 2007 au moins, sur le site des étangs de Beaumont-Crosagny. Malgré de nombreux étangs favorables et une pression d'observation soutenue, aucune preuve de nidification certaine n'a jamais été rapportée sur la vallée de l'Arve.

Menaces

L'espèce est considérée comme Vulnérable à l'échelle mondiale par l'UICN. L'altération et la perte d'habitat sont considérées comme les principales causes de déclin des effectifs reproducteurs en France.

Le dérangement occasionné par les activités humaines sur les plans d'eau occupés pour la nidification concourt au déclin de l'espèce.

Enfin, localement, le botulisme et le saturnisme pourraient avoir des conséquences en terme de mortalité et donc d'effectifs.

Aigle royal (*Aquila chrysaetos*)

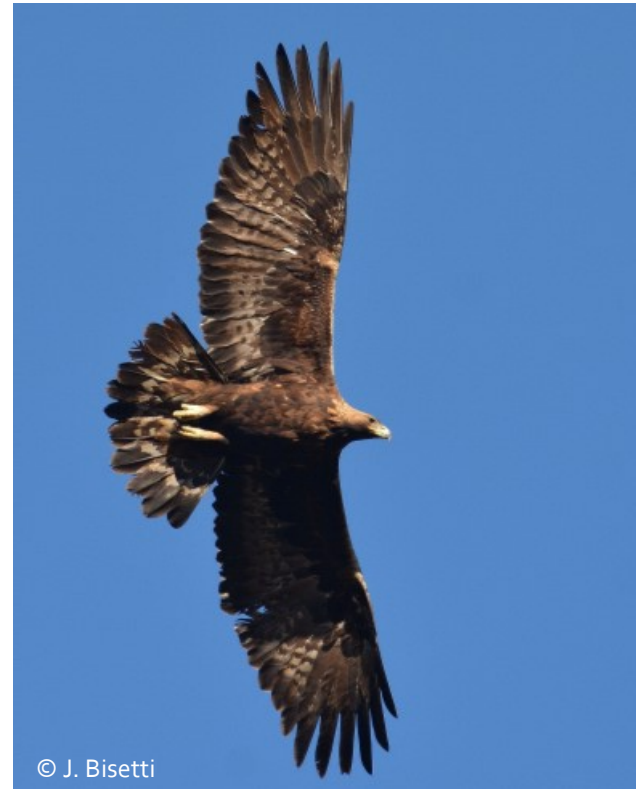
PC74 : 2
Statut 74 : VU
Statut Rhône-Alpes : VU
Statut France : VU
Directive « Oiseaux » : Annexe I
Population 74 : 41 couples

Situation

Avec une population de 41 couples cantonnés en 2014, l'Aigle royal occupe l'ensemble des massifs montagneux du département, à l'exception du Salève et des Voirons. L'espèce se reproduit de façon satisfaisante. Néanmoins, la densité de couples nicheurs apparaît nettement plus faible qu'en Savoie voisine. Une des raisons pourrait être une plus faible surface de milieux de haute montagne et une plus faible disponibilité en espèces proies.

Menaces

La multiplication et l'intensification de l'ensemble des activités dans les milieux naturels de montagne provoquent des dérangements répétés ; les couples nicheurs finissent par délaisser les sites de nidification favorables pour d'autres nettement moins intéressants et plus vulnérables.



Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)

PC74 : 2
Statut 74 : EN
Statut Rhône-Alpes : EN
Statut France : LC
Directive « Oiseaux » : Annexe II
Population 74 : 100 à 200 couples



Situation

L'Hirondelle de rivage est très localisée et ses effectifs sont estimés dans une fourchette de 100 à 200 couples.

L'évolution des colonies est très liée au stade d'exploitation des carrières. En dépit du travail bénéfique réalisé avec certains carriers, les effectifs ont nettement diminué durant ces 10 dernières années, suite à la progression des exploitations ou à leur terme.

Menaces

L'aménagement des cours d'eau (rectification et stabilisation des berges) reste, aujourd'hui encore, une menace importante pour certaines populations.

En Haute-Savoie, l'exploitation des carrières est indispensable car elle crée des habitats de reproduction, mais une fois une colonie installée, l'exploitation doit alors s'adapter à la présence de l'espèce.

Pic tridactyle (*Picoides tridactylus*)

PC74 : 2
Statut 74 : EN
Statut Rhône-Alpes : CR
Statut France : DD
Directive « Oiseaux » : Annexe I
Population 74 : 10 à 20 couples

Situation

Les observations de l'espèce se concentrent dans l'est du département. La haute vallée de l'Arve compte à elle seule une dizaine de secteurs occupés. L'important travail de recherche mis en place depuis 2013 par quelques observateurs locaux a permis une progression significative des connaissances.

L'augmentation du nombre de sites depuis quelques années est essentiellement imputable à la pression d'observation. Néanmoins, la progression de l'espèce observée en Suisse durant les 40 dernières années laisse supposer une réelle augmentation des effectifs.

Menaces

Le vieillissement actuel des forêts ainsi que les difficultés d'exploitation des forêts de montagne aura profité à l'espèce. Cependant, la politique actuelle de production forestière et la mise en place de schémas de desserte visant une augmentation de la production de bois en montagne constituent une menace réelle.

Seule une sylviculture proche de la nature et épargnant un minimum de bois mort et dépérissant sur pied permettra le maintien de l'espèce.



© V. Guilloux

Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*)

PC74 : 2
Statut 74 : DD
Statut Rhône-Alpes : EN
Statut France : VU
Population 74 : 500 à 1000 couples



Situation

Le Pouillot siffleur est mal connu en Haute-Savoie. Les observations concentrées sur les massifs du Salève, du Vuache ainsi que sur la Semine sont essentiellement dues à une pression d'observation locale accrue. Ailleurs, les données de nidification sont éparpillées et concentrées entre 500 et 1000 m.

Menaces

Les causes du déclin observé dans de grandes parties de l'Europe de l'Ouest ne sont pas claires. L'espèce niche au sol et est particulièrement sensible à la prédation. Les changements de pratiques dans l'exploitation forestière ainsi que les dérangements, dus à la multiplication des activités en forêt, pourraient aussi contribuer à son déclin.

© V. Palomarès

Actions par grands milieux

ESPACES AGRICOLES



© X. Birot-Colomb

Actions

1. **Agir pour une politique agricole prenant en compte l'homme et la biodiversité**, au sein du réseau national LPO ainsi qu'au travers des PAEC afin de contribuer à la mise en place de mesures favorables aux espèces prioritaires.

2. **Soutenir, au niveau local, une agriculture à forte aménité environnementale :**

- Par la sensibilisation des agriculteurs à l'écologie des espèces concernées et à la nécessité du maintien de surfaces non productives où elles sont présentes,
- En développant les contacts et initiatives avec les agriculteurs volontaires,
- En travaillant avec les partenaires du monde agricole à la mise en place de programmes territoriaux visant la préservation des paysages agricoles traditionnels et de la faune sauvage associée.

3. **Sensibiliser les futurs agriculteurs à la valeur ajoutée que représentent des paysages agricoles riches en biodiversité**, en lien direct avec les écoles d'agriculture de Haute-Savoie comme l'ISETA de Poisy et le LPA de Contamines-sur-Arve.

4. **Agir ponctuellement en faveur des espèces les plus menacées** en amplifiant les actions vers la Chevêche d'Athéna et le Milan royal et en mettant en place des actions vers la Huppe fasciée. Plus généralement, en animant des programmes d'actions (suivi/conservation/sensibilisation) sur des territoires concentrant particulièrement les espèces PC74 (plaine de Passy, Albanais, Usses, Vallée verte, Semine ...).

Les espèces des milieux agricoles

PC₇₄ 1



Bruant proyer



Milan royal



Huppe fasciée

PC₇₄ 2

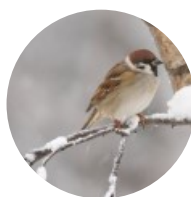


Effraie des clochers



Alouette lulu

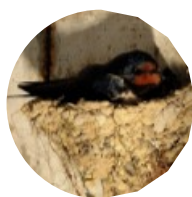
PC₇₄ 3



Moineau friquet



Chevêche d'Athéna



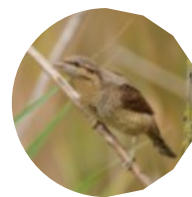
Hirondelle rustique



Tarier des prés



Pipit farlouse

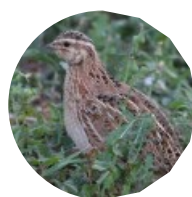


Torcol fourmilier



Fauvette grisette

PC₇₄ 4



Caille des blés



Bruant jaune



Circaète Jean Le Blanc

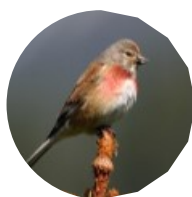
PC₇₄ 5



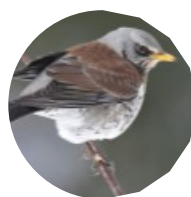
Alouette des champs



Hypolais polyglotte



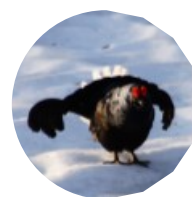
Linotte mélodieuse



Grive litorne



Rousserolle verderolle



Tétras lyre



Traquet motteux

Milieux forestiers

Actions

1. **Agir à tout niveau pour une politique forestière prenant en compte la biodiversité** au sein du réseau national LPO ainsi qu'au travers des chartes forestières et schémas de desserte afin de contribuer à la mise en place de mesures favorables aux espèces prioritaires.

2. **Soutenir, au niveau local, une gestion forestière intégrant la biodiversité auprès des forestiers** (ONF, CRPF) et des propriétaires afin d'intégrer la richesse biologique des forêts aux modes d'exploitation.

3. **Agir ponctuellement en faveur des espèces les plus menacées**, telles le Pic tridactyle et le Pouillot siffleur, indicatrices de forêts richement structurées.

4. **Améliorer les connaissances sur les espèces "insuffisamment documentées"** comme les chouettes de montagne et la Gêlinotte des bois afin de pouvoir mieux évaluer leur statut de conservation d'ici une dizaine d'années.



Les espèces des milieux forestiers

PC₇₄ 2



Pic tridactyle



Pouillot siffleur

PC₇₄ 3



Chevêchette
d'Europe

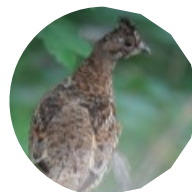


Gobemouche
noir

PC₇₄ 4



Circaète
Jean-le-Blanc



Gelinotte
des bois

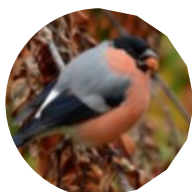


Gobemouche
gris



Pic mar

PC₇₄ 5



Bouvreuil pivoine



Chouette
de Tengmalm



Grive litorne



Pigeon colombin



Tourterelle
des bois



Pouillot fitis



Tétras-lyre

Zones Humides

Actions

1. **Agir en faveur des espèces les plus menacées** par un travail localisé avec les partenaires compétents (SM3A, ASTERS, SIGEA, SILA, SYMASOL...), pour s'assurer d'une gestion adaptée des sites majeurs de reproduction de ces espèces.

2. **Agir globalement en faveur des oiseaux nicheurs des zones humides** en incitant les collectivités à prendre en compte ces espèces en amont des projets d'aménagement et contribuer à l'émergence de projets de gestion ou de revitalisation de zone humide.



Les espèces des zones humides

PC₇₄ 1



Goéland cendré

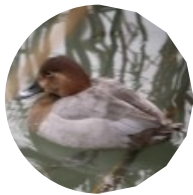


Rousserolle turdoïde



Blongios nain

PC₇₄ 2



Fuligule milouin



Bihoreau gris



Hirondelle de rivage

PC₇₄ 3



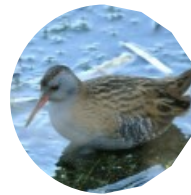
Bruant des roseaux



Chevalier guignette

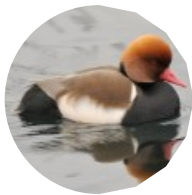


Fuligule morillon

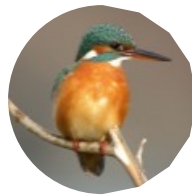


Râle d'eau

PC₇₄ 4

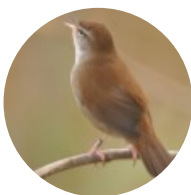


Nette rousse



Martin-pêcheur d'Europe

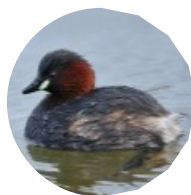
PC₇₄ 5



Bouscarle de Cetti



Goéland leucophée



Grèbe castagneux



Harle bièvre



Mouette rieuse



Petit gravelot



Rousserolle verderolle

Milieus anthropisés

Actions

1. Agir en faveur des espèces menacées des milieux bâtis par la pose de nichoirs pour l'Effraie des clochers ainsi que des mesures ciblées pour le Choucas des tours, l'Hirondelle rustique ou le Moineau friquet, afin d'assurer le maintien des colonies. Sensibiliser les professionnels du bâti aux enjeux de biodiversité et les former à leur prise en compte.

2. Agir en faveur des espèces menacées ayant trouvé refuge dans les carrières : les entreprises et collectivités concernées ont un rôle à jouer pour la préservation de l'Hirondelle de rivage et du Guêpier d'Europe strictement inféodés à ces milieux exploités.



Les espèces des milieux anthropisés

PC₇₄ 2



Effraie
des clochers



Hirondelle
de rivage

PC₇₄ 3

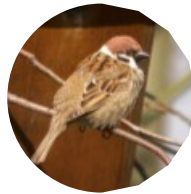


Hirondelle
rustique



Guêpier
d'Europe

PC₇₄ 4



Moineau friquet

PC₇₄ 5



Choucas
des tours



Hirondelle
de fenêtre

Habitats rupestres et rocheux de montagne



© J. Bisetti

Actions

1. Assurer le maintien des nicheurs rupestres menacés :

- Par la poursuite de la neutralisation des risques de percussioin avec les câbles aériens,
- Par le développement du dialogue avec les encadrants et pratiquants des sports de plein air dont la pratique est susceptible d'impacter les habitats naturels,
- Par la participation aux Comités de pilotage Natura 2000 des ZPS de montagne.

2. Assurer le maintien des couples nicheurs actuels de **Gypaète barbu** et l'installation de nouveaux couples dans le cadre du Plan National d'Action Gypaète.

3. Coordonner une veille sur les nicheurs rupestres menacés.

4. Améliorer les connaissances sur les espèces "insuffisamment documentées", telles que le Lagopède alpin et la Perdrix bartavelle afin de pouvoir, à terme, évaluer leur statut de conservation.



Les espèces des habitats rupestres et rocheux

PC₇₄ 2



Aigle royal



Gypaète barbu

PC₇₄ 3



Crave à bec rouge

PC₇₄ 4



Grand Duc d'Europe

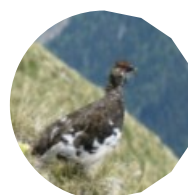
PC₇₄ 5



Faucon pèlerin



Hirondelle
de fenêtre



Lagopède alpin



Monticole
de roche



Perdrix bartavelle



Traquet
motteux



**Retrouvez les oiseaux de votre territoire
sur haute-savoie.lpo.fr**

LPO Haute-Savoie - 24 rue de la Grenette - 74370 Epagny Metz-Tessy
04 50 27 17 74 / haute-savoie@lpo.fr